

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise SOGETRA, Zone Industrielle 61500 SEES (02.33.27.98.55 – ludovic.charles@sogetrasa.com) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser un effacement de réseaux, rue de la Barre – Rue du 14 juillet, du 24 décembre 2023 au 29 février 2024,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Afin de réaliser un effacement de réseaux, l'entreprise SOGETRA est autorisée à occuper le domaine public rue de la Barre et rue du 14 Juillet, du 24 décembre 2023 au 29 février 2024.

ARTICLE 2 – Rue du 14 Juillet

Pendant les travaux et à l'avancement du chantier, le stationnement sera interdit et la circulation sera en sens unique de la rue de la Barre à l'entrée du pôle de santé.

ARTICLE 3 – Rue de La Barre

Pendant la durée des travaux, le stationnement et la circulation seront interdits de la rue du 14 juillet à la place Frédéric LEMERCIER.

ARTICLE 4 - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

ARTICLE 5- Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 6 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 6 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise SOGETRA

Fait à LA FERTE-MACE, le 13 décembre 2023,
Le Maire, Michel LEROYER

